

# Le Programme Local de Prévention des déchets



www.ccepc.fr

## L'engagement d'un territoire

### → 1 territoire :

**21 communes - 39 000 habitants -**  
20 000 logements - 1 500 entreprises

### → 1 ambition :

réduire l'impact environnemental et économique de la collecte et du traitement des déchets en limitant :

- l'utilisation des matières premières ;
- le recours à l'eau et à l'énergie ;
- les émissions de gaz à effet de serre ;
- le coût pour les ménages.

### → 1 objectif : diminuer de 7 %

la quantité d'ordures ménagères et assimilées produite par habitant sur le territoire d'ici 2018.

**-26 kg**  
par habitant

### → 1 dynamique :

un **programme de 16 actions** pour réduire sans contrainte la quantité de déchets produits.

### → Des partenaires :

élus, habitants, commerçants, entreprises, associations, administrations, écoles. C'est l'affaire de tous car chaque geste compte.

**Le 1<sup>er</sup> maillon de la chaîne, c'est vous !**



## 3 temps forts chaque année :

- la Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD) ;



- la journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire ;



- la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD).



L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) accompagne les collectivités compétentes en matière de collecte et traitement des déchets qui s'engagent à élaborer et mettre en œuvre un Programme Local de Prévention des déchets. L'ADEME est à la fois le partenaire technique et financier de la CCEPC mais également le coordinateur de toutes les initiatives similaires à l'échelle nationale.

## Les objectifs

### 1 Réduire de 7 % la quantité d'Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) par rapport à 2012, année de référence

Ordures ménagères, biodéchets, verre, textiles usagés, cartons, papiers et emballages collectés :

- en porte-à-porte (bacs ou sacs de la CCEPC),
- en apport volontaire via les bornes installées sur l'espace public.

### 2 Limiter puis réduire les quantités de déchets apportés en déchèteries d'ici 5 ans

#### Les déchets végétaux

→ grâce au compostage domestique mais aussi aux pratiques alternatives de jardinage durable : broyage, paillage, mulching, jardinage naturel...

#### Le tout-venant (les encombrants)

→ grâce à la réparation, au prêt, à la location, au don, à la vente, à l'achat en commun...

### 3 Réduire l'utilisation de produits nocifs qui deviendront par la suite des déchets nocifs

#### Piles, produits de bricolage, de jardinage, d'entretien de la maison...

→ grâce aux produits éco-labellisés, au jardinage au naturel, aux collectes séparatives (déchèteries, retours en magasins...).

#### Les autres objectifs du programme :

- donner de la visibilité aux messages de prévention des déchets ;
- créer une dynamique territoriale en s'appuyant sur des relais locaux ;
- développer la conscience environnementale et faire évoluer les comportements des usagers (habitants, salariés, professionnels).

## De nouveaux gestes pour changer les habitudes

En adoptant des gestes simples, qui deviendront progressivement des réflexes, vous allez pouvoir, sans contrainte, réduire votre production de déchets.

La CCEPC vous accompagne à travers **16 actions** :

#### Axe 1 : sensibilisation des publics à la prévention des déchets

- Action 1 : communiquer régulièrement sur la prévention des déchets
- Action 2 : sensibiliser les jeunes à la prévention des déchets
- Action 3 : sensibiliser à l'éco-consommation

#### Axe 2 : éco-exemplarité

- Action 1 : la CCEPC et ses communes éco-exemplaires
- Action 2 : développer les manifestations éco-responsables

#### Axe 3 : actions emblématiques nationales

- Action 1 : favoriser la diffusion du " Stop pub " et diminuer les quantités diffusées
- Action 2 : lutter contre le gaspillage alimentaire : auprès des particuliers et des établissements scolaires
- Action 3 : promouvoir le compostage domestique
- Action 4 : promouvoir le compostage autonome dans les établissements gros producteurs de biodéchets
- Action 5 : promouvoir le compostage collectif

#### Axe 4 : évitement de la production des déchets

- Action 1 : promouvoir l'eau du robinet
- Action 2 : promouvoir le réemploi des textiles usagés
- Action 3 : développer la réparation, le prêt, la location, le don, la vente
- Action 4 : réduire les textiles sanitaires jetables - promouvoir les couches lavables

#### Axe 5 : actions de prévention des déchets des entreprises et des déchets dangereux

- Action 1 : réduire l'utilisation des sacs jetables via l'opération « Mon commerçant m'emballé durablement »
- Action 2 : réduire à la source les déchets diffus spécifiques et améliorer leur collecte en déchèteries